



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

N°2026-042

Délégués titulaires :

Nombre : 82

Présents : 63

Délégués suppléants :

Nombre : 82

Présents : 5

Absents représentés : 3

Nombre de votants : 71

Date de convocation :

Mardi 5 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à dix-neuf heures, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique, s'est réuni au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, commune de Samois-sur-Seine, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Président du SMICTOM.

Etaient présents :

Caroline MAILLARD, Nicolas GALLOT, Lucie PAMART, Marie-Charlotte NOUHAUD, Nicolas PIERRET, Arielle DADONE, Yves COZE, Cyril PARUSSOLO, Lionel LEDENT, Patrick POCHON, Catherine HAMEL, Yves PETIT, Bertrand GALLOIS, Francis GUERRIER, Gilles BIARDEAU, Mickael MOREIRA, Arnaud DELACOUR, Jean-Benoît LINAY, Thibault FLINÉ, Gérald RONTEIX, Fanny MALVEZIN, Chrystel SOMBRET, Pascaline COPPÉ, Alain GIAT, Laurence SAMMUT, Isabelle MARIE, Michel CALMY, Pascal SPANNACCINI, André CHARVET, Laurence DELAY, Fabrice RICHARD, Jean-Paul CULINAS, Vanessa GUILLEMARD, Grégoire DROUOT, Sandrine FERNANDEZ, Florence BERTIN, Pierre GREGOIRE, Benedikte HATTIER, Pascal GOUHOURY, Didier CARTEAU, Jean-Claude CABRAL, Giovanni PELLILLI, Nicole ROUSSEAU, Gilles TOUCHAIS, Didier KERIGER, Daniel DIDON, Isabelle COSTERIZANT, Alexandre BERTHEZ, Dikran ZAKEOSSIAN, Pascale LELOT-BERDIER, Véronique ZIVKOVIC, Olivier THEOT, Nathalie ILLE, Véronique BOZEC, Souheir BAYADO, Joelle MANIGHETTI, Patrick SEPTIERS, Julien FOSSAY, Benjamin SERRE, David REVERCHON, Bruno MICHEL, Caroline DESTORS, Régine BRAUN, Patrice SAINTON, Amélie BOCANFUSO, Véronique BOISSEAU, Nicolas CEDILLE, Marie JURATOVAC

Secrétaire de séance : Francis GUERRIER

OBJET : Élection des délégués amenés à siéger au SIREDOM

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-33, applicable par renvoi des articles L. 5711-1 et L. 5211-1 du même code, et relatif à la désignation des délégués du syndicat dans les organismes extérieurs,

Vu les statuts du SIREDOM ;

Considérant qu'il convient d'élire nombre de délégués au comité syndical correspondant à 1 délégué titulaire et 2 délégués suppléants par collectivité territoriale concernée et comprise dans le périmètre du syndicat, soit :

- 4 délégués titulaires (1 délégué pour chacune des communes de Boissy aux Cailles, Noisy sur Ecole, Tousson et Le Vaudoué) ;
- Et 8 délégués suppléants (2 délégués pour chacune des communes de Boissy aux Cailles, Noisy sur Ecole, Tousson et Le Vaudoué).

Considérant que cette désignation s'opère conformément à l'article L.5711-1 du CGCT énonçant que « Le conseil municipal et l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunal peuvent décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte ».

Sur proposition du Président ;

Le Comité syndical,

Après délibération, à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués amenés à siéger au SIREDOM ;

PROCLAME et DÉCLARE élus en qualité de délégués du SMICTOM de la Région de Fontainebleau au sein du comité syndical du SIREDOM :

COMMUNE	TITULAIRES	SUPLÉANTS
Boissy-aux-Cailles	Lionel LEDENT	Marlène COCULO
		Séverine CHAVANNEAU
Le Vaudoué	Michel CALMY	Alexandre VAYSSE
		Pascal SPANNACCINI
Noisy-sur-Ecole	André CHARVET	Benoist GIRARD
		Eddy MOURANCHON
Tousson	Jean-Claude CABRAL	Mickael GOUÉ
		Nathalie CHARBONNIER

PRÉCISE que les délégués désignés pourront être amenés à exercer des fonctions qui pourraient leur être confiées au sein de cette entité ;

DIT que la présente délibération sera notifiée au SIREDOM.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Le Président,
Pascal GOUHOURY



Certifié exécutoire le : 12/05/2026

Date d'affichage le : 12/05/2026

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.smictom-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'Etat auprès du tribunal administratif de Melun.